



## le bailleur à t'il le droit de prélevé un montant sur mon compte

Par **cathie21**, le **08/02/2020** à **13:34**

Bonjour ,

Je viens vers vous car à ma grande surprise ce matin je vois un prélèvement de 222 euro 78 qui sera effectué lundi sur mon compte bancaire ( nous sommes samedi ), de mon précédent bailleur à qui je ne devais rien sauf qu'ils ont du changé le lino pour une tache d'environ 5 cm malheureusement à l'endroit du raccord ( produit de pharmacie renversé ). Donc ils vont garder ma caution en plus et ils me doivent également sur les charges de l'année qui normalement sont d'habitude plus de 300 euros.

Pouvez vous me dire si ils ont le droit ? je n'es reçu aucun courrier à ce jour pour justifier de ce prélèvement.

cordialement.